

choit ou restreignoit d'inhumér les morts dans l'Eglise ? ils d'agrandir le cimetière des Picotés.

Mr. le Juge Panet s'opposa à cette question. Il pria le Greffier de lire l'objet de l'enquête ; de s'enquérir de la nécessité de mettre les cimetières hors de la ville, &c.

Mr. De Bonne étoit d'opinion qu'il lui devoit être permis d'en prouver l'inconvenient.

La question fut mise.

R. Elle recevroit une diminution de revenu, et une augmentation de dépenses.

Mr. le Juge De Bonne dit qu'il avoit à proposer pour question : Quelle impression feroit sur vos paroissiens [unciri de toutes les parties de la Chambre non ! non !] le changement du lieu de leur inhumation sans nécessité." [Non ! Non ! de toutes parts et un éclat de rire] Mr. De Bonne dit qu'il voyoit qu'ils craignoient d'agiter cette question et cette crainte prouvoit suffisamment.

Q. En quoi la fabrique perdrait-elle de son revenu et augmenteroit sa dépense ?

R. Les sépultures dans l'Eglise payent des droits plus considérables que les autres ; pour la sépulture hors de la ville il y auroit une augmentation de dépenses pour l'achat des terrains, des voitures, et pour faire des clôtures.

Q. Voulez-vous donner un retour du nombre des morts et sépultures des personnes sous vos soins pour un nombre d'années ou pour un an.

R. J'ai déjà répondu 200 à 250 ; mais si on en veut avoir un état de chaque année, on peut avoir recours aux registres qui sont au Greffe.

Q. Quels moyens à votre connoissance Messrs. le Curé et Marguilliers ont

R. Messrs. les Marguilliers se sont occupés de cet objet. Je ne fais pas quelles mesures ils ont prises. Ils sont ici à la Chambre: ils pourront répondre à ce sujet, si on les interroge.

Q. Depuis quand Messrs. les Marguilliers ont-ils été occupés à cela.

R. Ces jours ici.

Q. S'il étoit défendu d'enterrer dans la ville, dans quel lieu et de-là un autre cimetière pourroit-il être prêt à s'ouvrir ?

R. En quelque lieu que ce soit, hors de la cité, dans cinq ans.

Q. N'y a-t-il pas d'endroit pour un cimetière entre les bornes de la cité et l'enceinte de la ville ?

R. J'en ai cherché ; je n'en ai pas trouvé.

Mr. le Président a informé Monseigneur de Canathe qu'il pouvoit se retirer : et il s'est retiré.

Mr. Macguire premier vicaire de Mr. le Curé de Quebec, fut appelé à la barre. Nous donnerons son témoignage seulement en abrégé ; il est à peu près le même que celui de Monseigneur de Canathe.

Il a été vicaire depuis le 1er. Oct. 1799. On enterre 3 ou 4 par an dans l'Eglise ; les inhumations, par oui-dire, montent entre 2 et 3 cents. On enterre les Ecclésiastiques dans les cimetières et dans l'Eglise. On met de la chaux dans leurs cercueils, quand ils sont enterrés dans l'Eglise. Il n'a jamais senti de mauvaises odeurs dans